



Confirmation des congés au mois d'août 2011

Par **alléluiah**, le **17/07/2011** à **22:57**

rebonjour

mes question sont tjs par rapport à mon conjoint qui est barman

Il a fait une demande de congé à son patron pour le mois d'août et son patron lui a dit oralement ok qu'il pouvait les prendre mais mon conjoint a pré-rempli une feuille en indiquant les dates exact et il attend tjs cette feuille avec signature de son patron ainsi que le tampon de l'entreprise.est-ce qu'il peut malgré tout partir en vacances si le 31 juillet il n'a tjs pas son papier????

D'autre part son patron lui donne un cheque ts les mois autour du 8 pour lui payer sa paye mais au mois d'août mon conjoint ne sera pas sur paris et le 8 il ne pourra avoir son cheque.Son patron ne voudra ou oubliera de lui envoyer donc est-ce que mon conjoint peut demander à son patron à avoir sa paye le 31 juillet???

Si oui est-ce qu'il faut que mon conjoint lui envoie un courrier pour sa demande???merci par avance

Par **P.M.**, le **18/07/2011** à **10:30**

Bonjour,

Il serait imprudent de la part du salarié de partir en congés sans avoir une preuve écrite de l'accord de l'employeur même si celui-ci aurait dû déjà avoir fixé les dates officiellement...

Il serait étonnant que la paie soit prête dès le 31 juillet mais le salarié pourrait faire une demande qu'elle lui soit envoyée par lettre remise contre décharge...